

Kim Thúy, nouvelle ambassadrice du Curateur public, lance une invitation à faire une différence pour les plus vulnérables

Montréal, le 12 juin 2021. – Dans la foulée de la préparation de l'entrée en vigueur de la [loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité](#), prévue d'ici juin 2022, Kim Thúy s'associe au Curateur public du Québec à titre d'ambassadrice. Ayant des parents vieillissants et un fils autiste, elle est sensible à la question de la protection et de la valorisation des personnes vulnérables. Ainsi, elle se lance dans une quête pour mieux comprendre comment nous avons tous et toutes un rôle à jouer quant aux personnes en situation de vulnérabilité.

Comprenant six capsules, la série vidéo *On a tous un rôle à jouer* expose comment la personne sera encore plus au cœur des préoccupations de la société avec l'entrée en vigueur d'une loi bienveillante et inclusive. Elle illustre les nouvelles avenues qui seront offertes, telles que la mesure d'assistance et la mesure de représentation temporaire, afin de préserver les droits, de favoriser l'autonomie et de mieux protéger ceux et celles qui en ont besoin.

- [La quête de Kim](#) (30 secondes)
- [Rencontre avec le curateur public](#) (3 minutes 17 secondes)
M^e Denis Marsolais
- [Rencontre avec un intervenant et une intervenante du milieu juridique](#) (3 minutes 43 secondes)
M^e Michel Beauchamp, notaire émérite, et M^e Ana Victoria Aguerre, avocate
- [Rencontre avec deux intervenantes du réseau de la santé et des services sociaux](#) (3 minutes 33 secondes)
D^{re} Nathalie Zan, médecin de famille spécialisée en gériatrie, et Élisabeth Landry, travailleuse sociale
- [Rencontre avec une mère et son fils](#) (4 minutes 25 secondes)
Josée Martel et son fils Philippe, un jeune homme très actif dans son milieu, malgré une déficience intellectuelle et un trouble du langage
- [Conclusion de la quête de Kim : une invitation à faire une différence](#) (57 secondes)

Au cours des prochains mois, Kim Thúy continuera d'aller à la rencontre de la population québécoise. Elle souhaite ainsi poursuivre la conversation, afin de contribuer aux efforts d'information et de sensibilisation nécessaires pour faire de la loi une réussite.

Citations :

« Tout changement social aussi important que celui amené par la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité nécessite un effort collectif. Je tiens à remercier chaleureusement les participants à la série *On a tous un rôle à jouer*. Les changements à venir sont inspirants et doivent mobiliser une panoplie d'acteurs de la société, que l'on pense aux familles et aux proches, aux intervenants du milieu juridique et de la justice, aux professionnels du réseau de la santé et des services

sociaux ainsi que des organismes de défense et de représentation de personnes inaptes et vivant des difficultés. Nous continuerons à travailler, avec tous nos partenaires, afin de faire de cette loi un succès dont nous pourrions tous être fiers. »

M^e Denis Marsolais, curateur public du Québec

« Je suis littéralement tombée en amour avec ce grand projet de société qui s’amorce pour accroître le respect et l’inclusion des personnes vulnérables, parce qu’il considèrera davantage les forces d’une personne, plutôt que ses limitations. Je vous invite à découvrir ces changements qui nous toucheront toutes et tous de près ou de loin. »

Kim Thúy, écrivaine et personnalité publique

Faits saillants :

- La *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* a été adoptée à l’unanimité par l’Assemblée nationale le 2 juin 2020. Véritable chantier requérant plusieurs changements et la collaboration de plusieurs partenaires, sa mise en vigueur est prévue pour juin 2022.
- La Loi valorise davantage l’autonomie des personnes et l’exercice de leurs droits civils, et tient compte de leurs volontés et préférences. Elle adapte les mesures de protection aux facultés de chaque personne et reconnaît également le rôle privilégié que peuvent jouer la famille et les proches.
- La Loi prévoit également une importante simplification des régimes de protection actuels ainsi que la création d’une mesure d’assistance et d’une mesure de représentation temporaire. Des améliorations sont de plus apportées au mandat de protection, afin qu’il protège mieux la personne inapte et son patrimoine, ainsi qu’à la tutelle du mineur, pour une meilleure protection du patrimoine. Enfin, la Loi précise le rôle du Curateur public et modernise l’organisme.
- Différentes activités sont prévues au cours des prochains mois, afin de faire connaître les changements qui seront apportés par la Loi, tant auprès des professionnelles et professionnels concernés que de la population.
- La page Web [Québec.ca/mieuxprotéger](http://Quebec.ca/mieuxprotéger) permet de visionner la série, d’en apprendre plus sur la Loi et de s’inscrire à une infolettre.

– 30 –

Entrevues : Kim Thúy et le curateur public, M^e Denis Marsolais, sont disponibles dès 9 heures pour une entrevue vidéo ou téléphonique. Il est également possible de convenir d’un rendez-vous avec d’autres participants aux capsules.

Information et entrevues :

Patrick Charette-Dionne
Conseiller en relations publiques
Curateur public du Québec
Cell. : 438 825-2371
patrick.charette-dionne@curateur.gouv.qc.ca